

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2014/361 - Coopération transfrontalière - 2113
Coopération européenne - Attribution de subventions**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer deux subventions d'un montant total de 3.750 €, conformément au tableau annexé, soit une subvention à l'Association parlementaire européenne (APE) pour les journées d'Italie et de Grèce, d'un montant de 2.750 €, et une subvention aux Jeunes européens France pour leur village européen, d'un montant de 1.000 €.

Les subventions aux associations APE et Jeunes européens France seront versées en une fois sur présentation du budget final détaillé du projet (au prorata de la réalisation effective des dépenses).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140602-86890-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 11/06/14